



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré

des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



2 juin 2023

GREVE DU 6 JUIN

ABROGATION de la réforme des retraites

AUGMENTATION des salaires

RETRAIT du "PACTE" Macron/Ndiaye !

RDV Marseille Vieux Port à 10h30

Arles Kiosque à musique à 10h30



[Lire l'appel de l'intersyndicale nationale](#)

Intention de grève à [télécharger ICI](#)

et à renvoyer à son IEN **avant samedi 3/06 23h59**

Transport en BUS FO depuis Gardanne (Stade Victor Savine)

Réservation obligatoire au 06.16.76.31.49

Pas de "Pacte" avec le diable !



Mercredi 31 mai, lors du Comité Social d'Administration ministériel, toutes les organisations syndicales ont réaffirmé leur refus du « pacte Macron-Ndiaye » !

Au ministère comme à l'Assemblée Nationale, c'est le 49-3 permanent !

Le ministre, visiblement inquiet d'un vote unanime défavorable, a refusé de respecter les dispositions réglementaires et n'a pas mis les textes sur le « pacte » au vote du CSA !

Tous les syndicats ont claqué la porte du CSA !

[Lire le communiqué national](#)

Ce même jour, des centaines de collègues, des militants de toutes les fédérations de l'Education nationale se sont rassemblés devant le ministère, les rectorats et DSDEN, dans des dizaines de villes en France.

A Marseille, nous étions une centaine devant la Préfecture.



Une délégation intersyndicale a été reçue par la Cheffe de Cabinet du Préfet

FO a dénoncé cette opération honteuse qui, profitant de l'étranglement financier des collègues sous-payés, vise à déréglementer totalement le statut et les obligations réglementaires de service, à introduire l'arbitraire et la division entre collègues.

C'est le ministre qui porte la responsabilité de toutes les tensions qui naîtraient forcément d'un dispositif aussi arbitraire et déréglementé, et certainement pas les collègues divisés entre ceux qui seraient amenés, par leurs salaires trop bas, à se porter volontaires et les autres.

De la loi Rilhac au « PACTE » Macron-Ndiaye, en passant par les évaluations d'écoles ou l'expérimentation marseillaise, le président et son ministre poursuivent bien un seul et même objectif : **remettre en cause**

méthodiquement l'Ecole publique et nos statuts en calquant le fonctionnement des écoles sur celui des entreprises privées, en instaurant la concurrence entre écoles, entre collègues, sous l'égide de directeurs que le ministre voudrait transformer en contremaîtres chargés d'appliquer ses contre-réformes.

Pour le SNUDI-FO 13, il n'y a d'autre issue conforme aux intérêts de l'ensemble des personnels, des élèves et de leurs familles que de satisfaire les revendications urgentes :

- **Augmentation générale des salaires par l'augmentation du point d'indice d'au moins 25% pour rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 !**
Abrogation de la loi sur les retraites !
Abandon de toutes les mesures visant à détruire l'Ecole publique : « PACTE », loi Rilhac, évaluations d'école, expérimentation marseillaise, ... !

Et qu'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'argent, au moment où le gouvernement consacre 413 milliards d'euros à la loi de programmation militaire !

A quelques jours de la grève interprofessionnelle du 6 juin, appelée par toutes les confédérations, discutons de tout cela dans nos écoles, établissements et services : réunissons-nous à la récréation, le midi, ou après les cours, prenons position, préparons une grève du 6 juin dans l'unité !



**Signez la pétition
intersyndicale contre le
PACTE !**

[>>ICI<<](#)

Pour tout savoir sur le “Pacte”, prenez connaissance de nos dossiers spéciaux



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles,
PayEN et AESH du 1^{er} degré - Force Ouvrière
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTEUIL, CEDEX
tél 01 56 93 22 86 - snudi@fo-necfp.fr - @FoSnudi

PACTE MACRON-NDIAYE : INACCEPTABLE !

Le président Macron, entre deux casseroles, a donc annoncé aux médias le contenu de la pseudo-revalorisation et du « pacte » préparés par le ministre Ndiaye. Comme sur la question des retraites où le gouvernement fait face à l'ensemble des organisations syndicales qui revendiquent le retrait de la réforme, le président et le ministre se sont retrouvés isolés sur leur « pacte » puisque la totalité des fédérations syndicales ont quitté les groupes de travail. Décidément, le président Macron et ses ministres n'ont aucun raison contre tout le monde !

Communiqué de la fédération FO des fonctionnaires (FGF-FO)

Salaires des enseignants : augmentation immédiate du point d'indice !

Le gouvernement n'a de cesse de communiquer sur une prétendue augmentation salariale pour les enseignants. Rappelons que les enseignants sont des fonctionnaires d'Etat de catégorie A et que le traitement qu'ils perçoivent dépend de la valeur du point d'indice et d'une grille correspondant aux indices de la catégorie A. La politique consistant à laisser le point d'indice se dégrader face à l'inflation a abouti à la situation que nous connaissons aujourd'hui : pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de 1^{er} janvier 2000, il faudrait l'augmenter de 25%.

De surcroît, la reconnaissance des qualifications se traduit dans le statut général des fonctionnaires par l'existence des catégories. La catégorie générale de la grille de la fonction publique amène FO fonction publique à revendiquer un démenage de la grille de catégorie A à 160% du SMIC, alors que la grille actuelle fait octroyer la catégorie A à peine 10% au-dessus du SMIC.

Faire à la paupérisation généralisée que subit l'ensemble des fonctionnaires, des mesures d'urgence d'augmentation du point d'indice et d'augmentation de la grille indiciaire sont d'une absolue nécessité !

Ce fait de prendre ces mesures d'urgence, le gouvernement veut demander aux enseignants de travailler plus pour avoir... des primes !

Pour FO fonction publique, augmenter les primes et le salaire au mérite n'est pas acceptable.



FO Fonction publique revendique au contraire l'intégration de la moyenne des primes dans le traitement pour l'ensemble des personnels.

L'intersyndicale FSU - UNSA - FNCC-FP-FO - CFDT - CGT - SUD - SNALC s'est adressée aux ministres Elisabeth Borne et Pap Ndiaye le 12 avril 2023 pour dénoncer le terme de revalorisation et l'alourdissement de la charge de travail pour les personnels.

Le gouvernement doit cesser de faire croire qu'il prépare une revalorisation salariale pour les enseignants et prendre les vraies mesures d'urgence dans le cadre d'une véritable négociation sur la rémunération des fonctionnaires. ■

SNUDI-FO
Sécial - avril 2023
I



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles,
PayEN et AESH du 1^{er} degré - Force Ouvrière
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTEUIL, CEDEX
tél 01 56 93 22 86 - snudi@fo-necfp.fr - @FoSnudi



Abandon de la loi Rilhac et de ses décrets d'application !

Un CSA ministériel pour mettre en oeuvre la loi Rilhac

Le comité social d'administration (CSA) ministériel s'est réuni le 16 mai. Au moment où des milliers de salariés de l'éducation nationale ont manifesté à l'appel de la totalité des organisations syndicales pour le retrait de la réforme des retraites, exigence qui reste plus que jamais à l'ordre du jour, et à ce que la totalité des organisations syndicales de l'éducation nationale s'opposent à l'application du « pacte », le ministre Ndiaye a organisé son entreprise méthodique de remise en cause du fonctionnement de nos écoles.

En effet, trois textes d'application de la loi Rilhac, dont le SNUDI-FO, le SNUIP-FSU, la CGT, SUD et le SNALC réclament l'abandon, étaient présentés, on se le rappelle :

- un projet de décret relatif aux missions des directeurs ;
- un projet de décret relatif aux conditions de nomination et d'application des directeurs ;
- un projet d'arrêté fixant les modalités d'évaluation des directeurs.

Ces textes marquant une nouvelle évolution significative du rôle des directeurs dans les écoles. Plus que jamais, le ministre entend en transformer en managers quasi-supérieurs hiérarchiques accablés de nouvelles tâches et chargés de mettre en oeuvre les contre-réformes.

Durant le CSA, la FFGF-FO s'est opposée à ces textes qui ont été votés par la majorité des syndicats, en témoignage des votes sur les décrets.

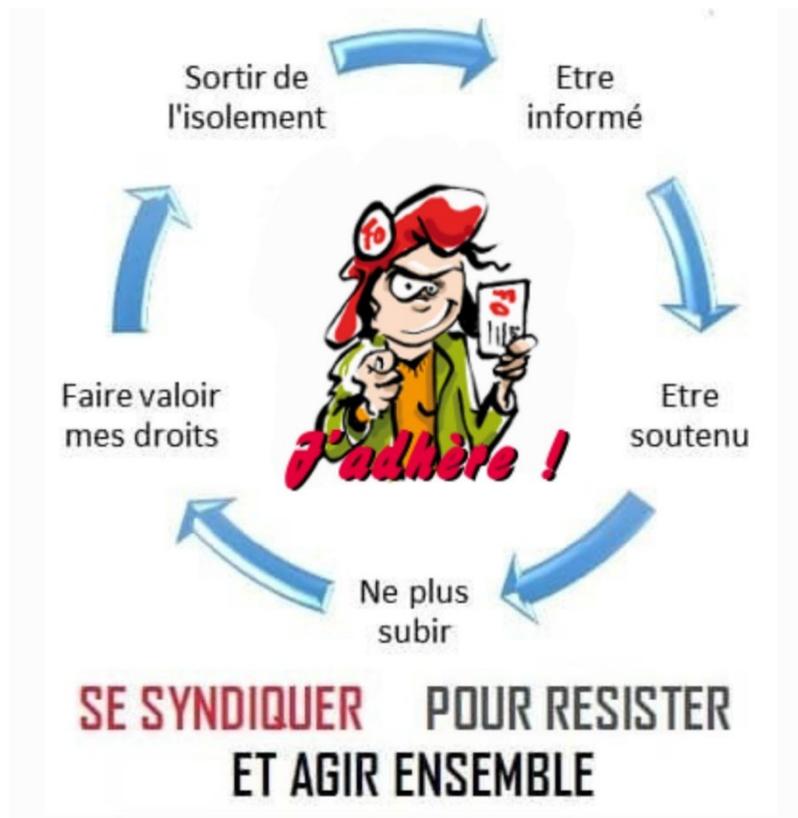
Vote des décrets d'application de la loi Rilhac au CSA ministériel du 16 mai :

11 voix contre : FSU, FO, CGT, SNALC, SUD
4 voix pour : UNSA, CFDT

Ce vote ne peut que conforter les revendications du SNUDI-FO :

- l'abrogation de la loi Rilhac et l'abandon de ses décrets d'application ;
- le maintien du décret de 1989 tel qu'actuellement rédigé ;
- l'augmentation des décharges pour toutes les écoles ;
- une aide administrative statutaire dans chaque école ;
- une augmentation de 100 points d'indice pour tous ;
- l'ajournement des tâches des directeurs. ■

SNUDI-FO
Sécial - mai 2023
I



Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

Téléchargez le bulletin 2023

Pour les nouveaux adhérents 2023, vous ne payez que les mois restants pour cette année civile.

Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2024 pour déduire 66% de la somme de vos impôts.



Vieille Bourse du travail

Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

email : contact@snudifo13.org

